

15 juin 2009

La Cram Bourgogne et Franche-Comté lance son appel à projets pour l'adaptation, la diversification et la qualité de l'offre de service aux retraités

Pour répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées peu dépendantes (relevant des Gir 5 et 6), la Cram Bourgogne et Franche-Comté lance pour la quatrième année consécutive un appel à projets pour l'adaptation, la diversification et la qualité de l'offre de service aux retraités. Cet appel s'adresse à tous les porteurs de projets des deux régions dès lors qu'ils ont obtenu les autorisations ou agréments requis par les autorités compétentes. Ils ont jusqu'au 1^{er} septembre 2009 pour faire parvenir leur dossier à la Cram.

L'appel à projet 2009 a pour but de renforcer la cohérence entre l'action sociale de la branche retraite et les évolutions du secteur de l'aide à domicile. La Cram souhaite mobiliser les intervenants en matière d'aide aux retraités pour développer des actions utiles et innovantes actuellement absentes de l'offre locale.

La personne âgée au cœur des préoccupations

Concrètement, doivent se mettre en place de nouveaux services à domicile (visite, aide ponctuelle, aide aux courses, petits travaux, portage de repas...) et de services visant à l'amélioration de la vie sociale (transport accompagné, organisation d'activités culturelles ou sociales pérennes ...). À chaque fois, la personne âgée est au cœur des préoccupations.

Attention, les projets visant au développement des structures d'accueil de jour ainsi que ceux ayant pour but d'organiser des forums d'aides aux aidants n'entrent pas dans le cadre de l'appel à projet.

Des subventions conséquentes

L'aide de la caisse est attribuée sous forme de subvention. Son montant est déterminé après examen du projet et de son plan de financement auquel il est souhaitable que les collectivités territoriales soient associées. La subvention ne peut pas être supérieure à 50 % du budget global de l'opération. Elle peut permettre de prendre en charge des frais inhérents au démarrage du projet (acquisition de matériel, formation des personnels, actions de communication auprès du public concerné...).

Les promoteurs ont jusqu'au 01/09/2009 pour envoyer un dossier, téléchargeable sur le site internet de la Cram : www.cram-bfc.fr rubrique Action sanitaire et sociale. La Cram fera connaître sa décision avant le 15 novembre 2009.

Contact : Cram Bourgogne et Franche-Comté
ZAE Capnord - 38 rue de Cracovie
21004 DIJON CEDEX
03 80 70 50 50
www.cram-bfc.fr

Les sites de l'action sociale de la branche retraite :
www.infoplus.fr
www.lekiosquebleu.fr
www.partenaireactionsociale.fr

Contact presse : Murielle ESPOSITO / attachée de presse / e-mail : murielle.esposito@cram-bfc.fr